

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00058

MARCHE ACHAT ECRANS STRETCH ET BIV

Le Bureau communautaire a été convoqué le 05 février 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 19 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc FAURE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 19 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160128-D20160005810-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

MARCHE ACHAT ECRANS STRETCH ET BIV

Eléments du contexte :

Le présent rapport concerne la fourniture d'écrans TFT de type Stretch et de Bornes d'Informations Voyageurs (BIV) afin de moderniser l'information des voyageurs dans les véhicules du réseau de transport de l'Agglomération Stéphanoise.

Ce projet fait partie intégrante du dossier d'évolution du système aide à l'exploitation voyageurs et radio sous le vocable « Système d'information voyageurs » (SAE) dont le montant s'élève à 916 000 € HT soit 1 100 000 € TTC pour 2016. Il s'étalerait sur 3 années : 2016/2017/2018.

L'opération écrans TFT type Stretch permettra d'installer ces équipements sur :

- 20 rames de Tramway de type SET2
- 15 bus articulés prévus à l'achat en 2016, 2017 et 2018. Il est proposé l'achat des écrans via ce marché afin d'en minimiser les coûts à la fois par l'effet volume, mais aussi pour éviter la marge des constructeurs de bus.
- 18 bus récents articulés existants. Cela permettra ainsi d'équiper l'ensemble des bus articulés circulant uniquement sur les lignes essentielles.
- 12 bus standards récents qui circulent sur les lignes essentielles.

La technologie Stretch assure un meilleur rendu visuel et une plus grande fiabilité pour ce type de matériel.

Les écrans TFT Stretch permettront en plus d'une visualisation claire des parcours et des interconnexions, la diffusion de messages d'informations modernes au sein même des transports stéphanois via le nouvel SAE.

L'opération BIV est liée à l'implantation du nouvel SAE rendant obsolète les BIV actuelles qui sont de fait à remplacer. Ce sera l'occasion de remplacer un certain nombre de poteaux de 2.50m support BIV de la voie Tram par de nouveaux poteaux de 4m afin d'implanter les antennes nécessaires au WIFI.

La consultation à mettre en œuvre pour procéder à ces acquisitions se décomposera en deux lots :

- Lot 1 : Ecrans TFT Stretch
- Lot 2 : Bornes d'informations voyageurs

Le montant total des dépenses de cette opération est estimé à :

- lot 1 : 440 000,00 €HT
- lot 2 : 400 000,00 €HT

La dépense correspondante est prévue en section investissement du Budget Annexe des Transports Urbains.

Procédure :

Il est proposé de lancer cette consultation selon une procédure d'Appel d'Offres Ouvert conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

La valeur technique de l'offre pondérée à 60 % de la note globale.

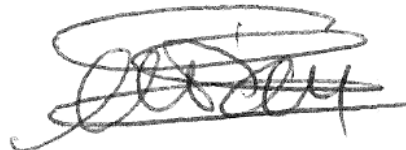
Le prix des prestations pondéré à 40 % de la note globale.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **prend acte du lancement d'une procédure de consultation en appel d'offres ouvert telle que définie précédemment pour retenir les prestataires chargés de la fourniture et de l'installation des équipements précités,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces des marchés qui seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure sur la base des critères de jugement précités et dans la limite des conditions contractuelles définies ci-dessus.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU